

Le Socialiste

43e année - Rs 5.00 - No 108240 - LUNDI 7 AVRIL 2025 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant



Le ministre Boolell et la BAD discutent des pistes de coopération dans les domaines de l'agriculture et de la pêche

Page 3



L'île Maurice et l'UE renforcent leur partenariat en matière d'égalité des genres et de bien-être familial

Page 4



La Banque africaine de développement, partenaire clé de la transition de l'île Maurice vers une économie plus verte

Page 3



Gifi va supprimer 300 postes : quels sont les magasins qui vont fermer

Page 2



Les droits de douane fixés à 10% par Donald Trump entrent en vigueur

Page 4

PREMIER LEAGUE



Les Gunners victimes de la Var



Trois cartons rouges et une victoire méritée pour les Eagles

Page 7

Page 8

A la télé aujourd'hui

1		13:48 PASSION AND POWER
06:41	THE QUEEN OF FLOW	14:02 L'HOMME QUI VALAIT TROIS MILLIARDS
07:28	HAWAII 5-0	15:00 SAMACHAR
08:10	LES AROMES DU COEUR	15:14 THE HOLIDAY
08:34	LES RICHES PLEURENT AUSSI	17:24 YOUR LOVE IS MY FORTUNE
09:02	L'AMOUR A MORT	18:00 SAMACHAR
11:23	YOUR LOVE IS MY FORTUNE	18:30 SAYINGS RADHA KRISHNA
12:00	LE JOURNAL DE LA MI-JOURNÉE	18:50 DOREE
12:18	TERRA NOSTRA	19:30 LE JOURNAL TELEVISE
12:43	TERRA NOSTRA	20:10 HAWAII 5-0
13:12	LE CHEMIN DU DESTIN	20:53 BLUE LIGHTS
		23:30 LE JOURNAL TELEVISE
2		17:52 LE MAG
06:00	RODRIG PROG	18:03 PASSION AND POWER
06:59	LA JOURNÉE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR	18:34 LES RICHES PLEURENT AUSSI
07:09	METIE	LOS RICOS TAMBIEN LLORAN
08:17	ITINERER MORIS	19:00 ZOURNAL KREOL
09:49	LES GRANDES LIGNES	19:23 LE MAGAZINE DE L'EMPLOI
10:27	RODRIG PROG : SAVER LOKAL	19:29 RODRIG PROG : PLAT DU CHEF
11:14	RODRIG MO PEI	20:00 AN ETA DALERT
12:00	RODRIG PROG	20:25 KONN OU DRWA
12:52	LA JOURNÉE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR	20:53 TOUS EGAUX
13:21	TOUS EGAUX	21:07 MORISIEN KONN OU LA SANTE
14:31	LIR - EKRIR KREOL MORISIEN	21:25 LE MAG
14:59	RODRIG PROG : ZENN AKTIF	22:54 LA JOURNÉE
16:38	LA JOURNÉE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR	SOUS LE REGARD
		DU SEIGNEUR
		23:00 ZOURNAL KREOL
		23:57 RODRIG PROG : ALA NOU VINI
3		15:00 SAMACHAR
07:00	TENALI RAMA	15:30 SAJANWA BAIRI HO
07:12	GADGET GURU GANESHA	GAILE HAMAR
07:53	TEEN DEVYAN	15:50 SAJANWA BAIRI HO
08:26	EXCERPTS FROM SHIV ABHISHEK 2025	GAILE HAMAR
09:01	SANKRANTI KE JALSA (REDIFF 18/01/25)	16:01 SAJANWA BAIRI HO
10:02	KUNDALI BHAGYA	GAILE HAMAR
10:23	KUNDALI BHAGYA	16:11 SHAURYA AUR ANOKHI
11:30	RADHA KRISHNA - PUNAR MILAN	KI KAHANI
12:00	TULSI VIVAH	17:30 SAYINGS RADHA KRISHNA
		18:00 SAMACHAR
		18:31 TARK VITARK
		19:30 SANGET SANKRANTI
		19:47 CHIKITSA AUR SWASTHEY
		20:40 RAMAYAN
		20:10 PRAYAGRAJ MAHAKUMBH
		MELA 2025
		21:05 TEEN DEVYAN
4		14:00 RAJAA BETAA
06:00	MERE DAD KI DULHAN	15:30 RAJU BAJRANGI
06:30	RAJAA BETAA	18:00 SAMACHAR
07:00	RAJU BAJRANGI	18:31 SAYINGS RADHA KRISHNA
09:30	KUNDALI BHAGYA	18:32 KUNDALI BHAGYA
10:00	UDAARIYAN	19:02 UDAARIYAN
10:30	DHARAM PATNI	19:30 DHARAM PATNI
11:13	YASHOMATI MAIYYA KE NANDLALA	20:01 MITHAI
11:30	MITHAI	20:30 YASHOMATI MAIYYA
12:00	ANUPAMAA	KE NANDLALA
13:30	MERE DAD KI DULHAN	20:59 ANUPAMAA
		21:30 MERE SAI - SHRADDHA AUR SABURI
		22:00 KISMAT KI LAKIRON SE
		22:30 MERE DAD KI DULHAN
		23:01 RAJAA BETAA
		23:30 RAJU BAJRANGI
5		14:42 SHIFT
06:00	EYE ON SADC	15:59 GO ASTRO BOY GO!
06:26	BRILLIANT CORNERS	16:12 SAM LE POMPIER
07:18	ARTS UNVEILED	18:00 ECO AFRICA
07:47	DOGS & US - T HE SECRET OF A FRIENDSHIP	18:30 THE 77 PERCENT
08:29	RODOLFO'S DREAM	19:21 STUDENT SUPPORT
08:25	ROMY AND BOO	PROGRAMME: GRADE 7:
09:13	UMOJA-WHERE WOMEN RULE	20:03 ALL THE FLOWERS/ LES AROMES DU COEUR
10:00	DESTINATION MARS	20:30 NEWS
11:24	AGELESS GARDENS	20:51 TRAVEL
11:47	BRILLIANT CORNERS	21:07 SKYSCRAPER
12:45	ARTS UNVEILED	22:48 TOMORROW TODAY
13:56	THE LANGUAGE OF WHALES	23:43 HALLIG LIFE IN THE CLIMATE CRISIS

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court, 30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr
Website: Lesocialiste.info
Facebook: Lesocialiste.info

LUNDI 7 AVRIL 2025

FRANCE

Gifi va supprimer 300 postes : quels sont les magasins qui vont fermer

L'enseigne très connue des Français s'était déjà restructurée financièrement en janvier, mais souffre de la concurrence.

Les difficultés continuent pour l'entreprise, qui a déjà pensé à la revente. La chaîne de magasins en difficulté Gifi, qui s'était restructurée financièrement en janvier, a annoncé jeudi un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui va se traduire par la suppression d'environ 300 postes, soit 5 % de son effectif total.

Le groupe, qui emploie 6 000 personnes en France, va fermer 11 de ses 570 magasins, ce qui affectera 116 salariés de l'enseigne de bazar. Ces magasins « n'ont pas pu être redressés, ni repris », a expliqué le groupe dans un communiqué. Les 186 autres personnes concernées par le plan travaillent au siège de Villeneuve-sur-Lot, dans le Lot-et-Garonne, qui emploie actuellement 730 personnes.

Les magasins touchés par les fermetures sont situés à Lyon, Thiais (Val-de-Marne), Stains (Seine-Saint-Denis), Pontault-Combault (Seine-et-Marne), Toulouse, Neuville-en-Ferrain (Nord), Saint-Claude (Jura), Saverne (Bas-Rhin), La Ferté Macé (Orne), Tonnerre (Yonne) et Besançon.

Ce plan a été présenté aux organi-



sations syndicales lors d'une réunion du Conseil économique et social ce jeudi.

Concurrence d'Action et Temu

En janvier, le groupe avait arraché à ses banques un plan de soutien financier, moyennant la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Le fondateur de l'enseigne Philippe Ginestet, 70 ans, s'était mis en retrait des commandes opérationnelles de l'entreprise fondée en 1981, confiées à un directoire.

Outre la concurrence des magasins Action ou Maxibazar, ainsi que

des plateformes internet comme le site chinois Temu, l'activité de Gifi a été mise à mal par un changement de système informatique courant 2023. Le groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros en 2024, a essuyé des pertes depuis deux ans, les premières depuis sa création.

Fin mars 2024, il avait déjà obtenu un rééchelonnement de sa dette après avoir demandé l'aide du Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), service gouvernemental chargé d'accompagner les entreprises en difficulté.

Crise du secteur textile

Le groupe de prêt-à-porter Kaporal placé en liquidation, 280 licenciements

La crise du secteur textile se poursuit en France. Cette fois, c'est le groupe marseillais Kaporal, spécialisé dans le denim, qui a été placé en liquidation judiciaire avec arrêt immédiat de l'activité. Une décision qui entraîne la perte de 280 emplois.

Kaporal avait sollicité "l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec demande de poursuite d'activité".

Nouvelle illustration de la crise qui frappe le prêt-à-porter français, le groupe marseillais Kaporal, spécialisé dans le denim, a été placé en liquidation judiciaire avec arrêt immédiat de l'activité, entraînant la perte de 280 emplois.

Kaporal avait sollicité "l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec demande de poursuite d'activité" pour "créer les meilleures conditions à un projet de reprise", a expliqué le groupe, dont le siège social se situe à Marseille, dans un communiqué transmis à l'AFP samedi, confirmant une information du quotidien La Provence.

Kaporal avait été créée en 2004

L'entreprise a défendu jeudi lors d'une audience "cette position de poursuite d'activité" devant le tribunal de commerce mais "a reçu contre toute attente un délibéré contraire mettant à l'arrêt l'activité de la société et un licenciement des 280 emplois", selon la direction.

Le tribunal de commerce a ainsi décidé le placement du groupe "en liquidation judiciaire sèche avec arrêt immédiat de l'activité", souligne le communiqué de la direction. Kaporal avait été créée en 2004 par une famille mar-



seillaise déjà spécialisée dans le jean.

Mise en difficulté par la crise frappant le secteur textile, l'enseigne, sous une précédente direction, avait déjà demandé en mars 2023 son placement en redressement judiciaire pour faire face à "des difficultés économiques sans précédent". Un plan de reprise par trois cadres du groupe avait été retenu en juillet 2023 par le tribunal de commerce de Marseille.

Il prévoyait notamment un plan de continuation pour Kaporal Store, qui regroupait les boutiques en propre, et des plans de cession pour des filiales. À l'époque, il prévoyait la reprise de 78 magasins sur 85 et de 395 collaborateurs sur 434. Depuis, "les équipes ont travaillé sans relâche pour redresser l'entreprise" et ont fourni "deux années de travail acharné et de transformation profonde", a assuré la direction dans son communiqué.

"Travail impossible"

"Malheureusement, les défis économiques actuels rendent la poursuite de ce travail impossible dans le cadre actuel", a déploré Kaporal. Une violente crise frappe le prêt-à-porter en France depuis plusieurs années.

La marque de mode néerlandaise C&A, implantée en France depuis plus de 50 ans et qui restructure depuis plusieurs années son parc de magasins, a annoncé mi-mars un nouveau plan menaçant plus de 300 emplois.

Camaïeu, Kookaï, Gap France, Don't Call me Jennyfer, André, San Marina, Minelli, Pimkie, Comptoir des Cotonniers, Princesse Tam Tam, IKKS, et Kaporal aujourd'hui : nombreuses sont les marques qui ont fait les frais de cette tourmente. Elle a été fatale à certaines, qui ont été liquidées, comme Camaïeu en septembre 2022, avec le licenciement de 2.100 salariés qui avait fortement marqué les esprits.

Les marques ont souffert d'un cocktail détonant : pandémie, inflation, hausse des prix de l'énergie, des matières premières, des loyers et des salaires ou encore concurrence de la seconde main et, dernièrement, de l'"hyper fast fashion".

Cette mode "éphémère" aux très bas prix et aux collections renouvelées très fréquemment, qui s'importe en Europe via des plateformes asiatiques et dont Shein est le symbole, grignote chaque jour un peu plus des parts de marché en France.

La Banque africaine de développement, partenaire clé de la transition de l'Île Maurice vers une économie plus verte

«**L**a Banque africaine de développement (BAD) est un partenaire important de Maurice et l'a aidée dans sa transition vers une économie plus verte et durable au fil des ans », a déclaré le ministre de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique, M. Rajesh Anand Bhagwan.

Il a fait cette déclaration vendredi à Port-Louis, à la suite d'une visite de courtoisie de Mme Moono Mupotola, directrice générale adjointe et responsable pays pour Maurice du Bureau de développement régional, d'intégration et de prestation de services pour l'Afrique austral de la BAD.

Le ministre Bhagwan a souligné que les deux parties avaient discuté de questions relatives au changement climatique et au renforcement des capacités. Il a également salué le soutien constant de la BAD pour

relever les défis mondiaux majeurs et a exprimé le souhait de poursuivre sa collaboration avec la banque.

Pour sa part, Mme Mupotola a rappelé que l'Île Maurice est une économie océanique et que le changement climatique est une question transversale qui affecte la vie des populations de plusieurs manières. Elle a ainsi souligné la nécessité d'identifier et de reconstruire les projets ayant une dimension climatique, comme le projet portuaire.

La BAD, a-t-elle déclaré, continuera d'apporter son aide à Maurice en renforçant ses capacités afin de consolider sa stratégie d'atténuation et d'adaptation. Elle a également évoqué le renforcement de la collaboration dans les domaines de l'investissement privé et de l'agriculture.



L'Île Maurice et l'UE renforcent leur partenariat en matière d'égalité des genres et de bien-être familial



Afin de renforcer la coopération, le Chargé d'Affaires de l'Union européenne (UE) auprès de la République de Maurice et des Seychelles, M. Marios Vitos, a rendu vendredi une visite de courtoisie à la ministre de l'Égalité des genres et du Bien-être familial, Mme Marie Arianne Navarre-Marie, au siège de son ministère à Port-Louis.

Il était accompagné du chef de projet de la délégation, M. Madev Balloo, et de l'experte en genre du cabinet GOPA Consulting, Mme Winfred Lichuma.

Dans une déclaration à l'issue de la réunion, la ministre Navarre-Marie s'est félicitée du soutien continu de l'UE, soulignant la précieuse assistance technique et financière apportée au gouvernement et au ministère de l'Égalité des genres et du Bien-être familial.

Elle a souligné que plusieurs projets étaient en cours d'élaboration et que des discussions étaient en cours, ajoutant qu'un plan d'action était en cours d'élaboration. La ministre a également indiqué que le ministère examinait actuellement les projets passés et à venir et a exprimé l'espérance que l'UE continuerait de soutenir ces initiatives pour les faire progresser.

M. Vitos a, pour sa part, déclaré que la réunion avait été l'occasion d'établir un premier contact et d'aborder des domaines clés de collaboration. Il a rappelé la relation de longue date avec le ministère de l'Égalité des genres et de la Famille, avec lequel de nombreuses initiatives ont déjà été entreprises. Selon lui, la réunion a permis de renforcer ce partenariat et d'explorer de futures pistes de coopération.

Le ministre Boolell et la BAD discutent des pistes de coopération dans les domaines de l'agriculture et de la pêche

Une délégation de la Banque africaine de développement (BAD) a rencontré vendredi à Port-Louis le ministre de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche, le Dr Arvin Boolell, afin de discuter des pistes de développement de l'économie bleue et du secteur agricole du pays.

Des représentants de la BAD effectuent actuellement une visite d'une semaine à Maurice pour discuter avec les acteurs publics et privés des pistes de collaboration dans divers secteurs clés. La délégation est composée de la directrice générale du Bureau régional de développement, d'intégration et de prestation de services pour l'Afrique austral, Mme Leila Mokaddem, de la directrice générale adjointe et responsable pays pour Maurice, Mme Moono Mupotola, et du directeur exécutif de la BAD, M. Gérard Pascal Bussier.

Dans une déclaration à l'issue de la réunion, Mme Mupotola a indiqué que les discussions avaient porté sur les moyens d'exploiter le potentiel de l'économie bleue, ajoutant que le port mauricien allait changer la donne. L'épuisement des lagons et le renforcement des compétences dans le secteur de la pêche ont également été abordés.

Concernant le secteur agricole, la directrice générale adjointe Mupotola a indiqué que le ministre avait insisté sur l'autosuffisance et la nécessité d'attirer les investissements du secteur privé et les petits exploitants agricoles pour dynamiser le secteur.

Elle a également souligné que la BAD apportait un soutien technique à Maurice pour ses prochaines Assises du secteur agricole.



Ukraine

Au moins 19 morts dans des frappes russes sur Kryvyi Rih avec des missiles balistiques

Selon le président ukrainien Volodymyr Zelensky, « les Russes frappent tous les jours. Chaque jour, des gens sont tués... La Russie ne veut pas de cessez-le-feu, et nous le voyons. Le monde entier le voit. Chaque missile, chaque drone d'attaque prouve que la Russie ne veut que la guerre».

Des missiles balistiques russes ont visé un quartier résidentiel vendredi dans la ville de Kryvyi Rih, dans le centre de l'Ukraine, tuant au moins 19 personnes, dont neuf enfants.

Le chef de l'administration militaire régionale de Dnipro, Serhii Lysak, a déclaré sur sa chaîne officielle Telegram que plus de 60 autres personnes dont 12 enfants avaient été blessées et se trouvaient dans des établissements médicaux pour y recevoir des soins.

Parmi les blessés figurent des enfants, dont le plus jeune, âgé de trois mois, a subi des lacérations à la suite de l'attaque.

Les habitants affirment que certains des blessés ont subi des blessures graves et décrivent l'attaque comme terrifiante.

«Le bruit a commencé à résonner immédiatement, puis a explosé tout de suite. Je n'ai pu courir nulle part, je n'ai même pas pu atteindre la porte. Toutes les fenêtres ont volé en éclats ; ils ont brisé toutes les fenêtres et le balcon», a déclaré Nina, une habitante qui a été blessée lors des attaques.

Par ailleurs, dans la nuit du 5 avril, les troupes russes ont attaqué l'Ukraine avec 92 drones de frappe de type Shahed et des imitations de drones, dont 51 ont été abattus et 31 autres ont été « perdus ».

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky, qui est né à Kryvyi Rih, a dénoncé les attaques et exprimé ses condoléances aux familles des personnes décédées et blessées dans un message publié sur sa propre chaîne Telegram.

«Les opérations de secours se poursuivent. Au moins cinq bâtiments ont été endommagés. Des frappes russes quotidiennes. Des victimes tous les jours. Il n'y a qu'une seule raison à cette situation : la Russie ne veut pas de cessez-le-feu, et nous le voyons», a déclaré M. Zelensky.

«Le monde entier le voit. Chaque missile, chaque drone d'attaque prouve que la

Russie ne veut que la guerre. Et ce n'est qu'en exerçant une pression mondiale sur la Russie, en déployant tous les efforts pour renforcer l'Ukraine, notre défense aérienne et nos forces, que la guerre prendra fin», a-t-il ajouté.

Le ministère russe de la Défense a fait état d'une attaque contre un restaurant à Kryvyi Rih, où se tenait une réunion « avec des commandants de formations et des instructeurs occidentaux ». Le ministère a indiqué que les pertes s'élevaient à 85 militaires et officiers de pays étrangers.

Mais, selon l'état-major général des forces armées ukrainiennes, « le ministère militaire du pays agresseur tente de dissimuler son crime cynique par un mensonge de « haute précision » concernant l'atteinte du « lieu de la réunion des commandants des forces armées ukrainiennes avec les instructeurs occidentaux ».

« Nous déclarons que la Russie diffuse une fois de plus de fausses informations. Le missile a touché une zone résidentielle et un terrain de jeu ».

« Avec une nouvelle violation du droit humanitaire international, l'ennemi insidieux démontre qu'il ne cherche pas la paix, mais qu'il entend poursuivre sa guerre d'agression contre l'Ukraine et tous les Ukrainiens ».

La communauté internationale condamne l'attaque

La cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, a condamné « un nouveau bombardement russe imprudent qui a touché un quartier résidentiel très fréquenté ».

« La Russie continue de détruire l'Ukraine et n'est pas intéressée par la paix », a-t-elle écrit.

Le ministre de la Défense des Pays-Bas, Ruben Brekelmans, a présenté ses condoléances aux familles des victimes et a souligné que « toute l'Europe se prépare pour le week-end, mais les Ukrainiens vivent une réalité différente ».

« Une nouvelle attaque russe, mais on ne s'y habite jamais. C'est pourquoi nous devons accélérer notre soutien à l'Ukraine », a-t-il déclaré.

L'ambassade de Suisse en Ukraine a également exprimé ses condoléances pour cette tragédie et a souligné que « les civils ne devraient jamais être pris pour cible ».



De son côté, l'ambassadrice américaine en Ukraine, Bridget Brink, n'a pas mentionné dans sa condamnation que le missile ou la frappe était russe.

Elle s'est déclarée « horrifiée » par l'attaque qui a fait « plus de 50 blessés et 16 morts, dont six enfants. C'est pourquoi cette guerre doit cesser », a-t-elle écrit.

L'envoyé russe félicite Trump pour avoir reconnu les préoccupations de la Russie

L'envoyé du Kremlin, Kirill Dmitriev, a déclaré aux journalistes russes après ses entretiens à Washington qu'il avait discuté de la normalisation des relations russes-américaines lors de réunions avec des membres de l'administration du président américain Donald Trump.

« Ce qui rend l'administration Trump différente, c'est qu'elle entend la position et les préoccupations de la Russie, contrairement à l'administration Biden », a-t-il déclaré dans des remarques télévisées.

Il a ajouté que les discussions ont abordé « les questions économiques et d'investissement, y compris le retour potentiel de certaines entreprises américaines en Russie ».

« Nous constatons que les entreprises américaines veulent revenir en Russie et occuper les créneaux laissés par les entreprises européennes », a-t-il déclaré.

« Et nous constatons que les restrictions idéologiques de l'UE peuvent permettre aux entreprises américaines d'occuper les créneaux qui sont utiles à la Russie, bien sûr ».

Kirill Dmitriev a indiqué que le rétablissement des vols directs entre la Russie et les États-Unis faisait partie des questions

qui ont également été abordées.

Dmitriev - qui dirige le fonds souverain russe - a été sanctionné par l'administration Biden après que le Kremlin a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine en février 2022.

Les restrictions ont été temporairement levées par l'administration Trump pour lui permettre de se rendre à Washington cette semaine.

Zelensky : Dmitriev discutait "comment retirer 300 milliards d'euros d'avoirs gelés"

Volodymyr Zelensky a commenté la visite de Dmitriev aux États-Unis vendredi en disant qu'il pensait que l'envoyé russe était à Washington pour discuter des moyens de faciliter la libération des avoirs russes gelés.

« En ce qui concerne Dmitriev, nous connaissons les autres raisons de sa présence aux États-Unis. En outre, il n'était pas seulement aux États-Unis », a déclaré M. Zelensky.

« Nous suivons les mouvements de nos ennemis. Leur principale question est de savoir comment retirer 300 milliards d'euros d'avoirs gelés », a précisé Zelensky lors d'une conférence de presse.

Selon lui, Kyiv sait que la Russie « veut et propose à certains pays d'acheter divers produits, y compris des produits de haute technologie, pour ce montant si les dirigeants de ces pays peuvent les aider à retirer cet argent pour acheter des marchandises », a déclaré M. Zelensky. Il a ajouté que « Dieu merci, cet argent est gelé en Europe » et que « l'Europe ne va pas le donner aux Russes ».

Les droits de douane fixés à 10% par Donald Trump entrent en vigueur

Il s'agit de la première étape de la guerre commerciale enclenchée par Donald Trump. Ce plancher universel s'additionne aux taxes douanières qui existaient déjà et d'autres surtaxes viendront s'ajouter.

L'inquiétude des marchés financiers n'aura pas suffi pour que Donald Trump fasse machine arrière. Le président américain ne perd pas de temps depuis son allocution de mercredi dernier sur la hausse de droits de douane à l'encontre de 180 pays. Dès ce samedi, une grande partie des produits que les États-Unis importent du reste du monde sont visés par une surtaxe douanière de 10%. Ce plancher universel s'additionne aux taxes douanières qui existaient au préalable.

Une première déflagration pour les pays concernés qui représentent la quasi-totalité des États de la planète, y compris les pays membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, Israël, Singapour, Taïwan, l'Ukraine et bien sûr la Chine. Certains biens sont toutefois exemptés de cette surtaxe douanière, à savoir le pétrole, le gaz, le cuivre, l'or, l'argent, le palladium, le bois de construction, les semi-conducteurs, les produits pharmaceutiques et les minéraux introuvable sur le sol américain. L'acier, l'aluminium et les voitures importées ne sont pas non plus concernés, car ils sont déjà visés par un taux de 25% de taxes douanières.

Une addition plus lourde à partir du 9 avril

Si l'instauration de ces 10% supplémentaires va déjà entacher les relations commerciales avec les États-Unis, l'addition sera nettement plus lourde à partir du 9 avril pour les pays qui exportent davantage vers les États-Unis qu'ils n'importent de produits américains. Ainsi, la Chine est visée par une hausse de 54% de droits de douane supplémentaires, +46% pour le Vietnam, +24% pour le Japon ou encore +20% pour l'Union européenne. Au total, environ 80 pays et territoires sont concernés par des augmentations supérieures à 10%, en comptant les 27 pays du bloc européen, selon un document officiel publié vendredi par la Maison-Blanche.

Le gouvernement américain est toutefois revenu sur certaines aberrations et a raccourci sa liste des plus taxés. Les îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon ne seront pas visées par une hausse de 50%, initialement inscrite par la Maison-Blanche. Les territoires australiens des îles Heard et McDonald, dans la région subantarctique, ont également été supprimés de la liste, n'abritant que des colonies de manchots. Leur présence avait suscité un mélange de stupéfaction et de moqueries concernant la méthodologie de l'administration américaine.

«C'est un bon moment pour devenir riche»

Une interrogation demeure toutefois sur les pays les

plus pauvres de la planète, qui figurent toujours dans la liste de la Maison-Blanche. L'ONU commerce et développement (Cnuced) a partagé son inquiétude vendredi, soulignant que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement étaient responsables, respectivement, de 1,6% et 0,4% du déficit commercial américain. Ces pays, a-t-elle observé, «ne contribueront ni à rééquilibrer le déficit commercial ni à générer des recettes significatives».

L'annonce de Donald Trump, prononcée mercredi dernier, a foudroyé l'économie mondiale. Selon les économistes, les barrières douanières promises seront aussi hautes que dans les années 1930 aux États-Unis, à une époque où les flux étaient éminemment plus faibles et les pays moins dépendants de la production des autres.

Il n'a fallu attendre que quelques heures pour que les marchés financiers s'effondrent. À cela s'ajoute la riposte annoncée par Pékin (+34% sur les produits américains dès le 10 avril). En deux jours, la place américaine a vu s'envoler plus de 6000 milliards de dollars de capitalisation boursière, selon l'indice Dow Jones US Total Stock Market. Mais pour Donald Trump, hors de question de revenir sur sa décision. «Sachez que je ne changerai jamais de politique. C'est un bon moment pour devenir riche, plus riche que jamais!», a-t-il fanfaronné vendredi, sur sa plateforme Truth Social.

800 kilos de cocaïne saisis, un trafic par voie maritime démantelé

Le «drop-off» consiste à larguer des ballots de drogue en haute mer, qui sont récupérés ensuite par des petits bateaux de pêche.

Le procureur de la République de Rennes a annoncé qu'un réseau d'importation de cocaïne par bateau a été démantelé ce vendredi, une «première en France». 800 kilos de cette drogue ont été saisis à bord d'une embarcation avant que les ballots de drogue soient largués en mer. Dans la nuit du 3 au 4 avril, «une vaste opération de police judiciaire a été déclenchée dans les départements du Calvados et de la Seine-Maritime sous l'autorité d'une juge d'instruction de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Rennes pour interpeller en flagrant délit les auteurs d'une importation de produits stupéfiants (cocaïne) par 'drop-off', a détaillé Frédéric Teillet dans un communiqué.

Le «drop-off» consiste à larguer des ballots de drogue

en haute mer, qui sont récupérés ensuite par des petits bateaux de pêche. Ce mode opératoire est «caractéristique des groupes criminels organisés les plus aguerris», selon le magistrat. Au cours de cette opération, qui a mobilisé une centaine de policiers, «800 kg de cocaïne sont découverts à bord d'une embarcation», un cargo parti du Brésil et en route vers Amsterdam, précise le communiqué. Le cargo a été dérouté vers le port de Dunkerque et l'ensemble de l'équipage, 22 marins d'origine philippine, placé en garde à vue.

«Première en France»

Parallèlement, huit personnes, six hommes dont trois marins-pêcheurs et deux femmes, ont été interpellées à Tancarville, le Havre et Ouistreham. Parmi ces personnes, nées entre 1976 et 1999, vivant dans le Calvados et en Seine-Maritime, se trouve «un ressortissant albanais», a précisé le procureur. «Certains ont des casiers judiciaires

liés à des infractions de pêche, d'autres des condamnations pour vols aggravés, violences ou trafic de produits stupéfiants», a précisé le procureur. «Les auditions en garde à vue se poursuivent auprès des services de police judiciaire», a-t-il ajouté, tout en soulignant que cette opération est le fruit d'investigations menées pendant 18 mois.

«Cette opération exceptionnelle est une première en France par le mode opératoire mis à jour et inédite par le déploiement des moyens de l'ensemble des forces de sécurité intérieures françaises», a fait valoir Frédéric Teillet. Elle a permis de «matérialiser pour la première fois une importation massive de cocaïne via la technique du drop-off, qui ne se traduisait jusqu'alors que par des échouages massifs de marchandise perdue sur les plages».

Mali

Décès du chanteur Amadou Bagayoko

Le succès planétaire de ce duo mythique est survenu en 2004 avec Un Dimanche à Bamako, la chanson-titre d'un disque produit par Manu Chao.

Amadou Bagayoko, qui formait avec sa femme le légendaire duo de musiciens aveugles Amadou et Mariam, est décédé vendredi à Bamako à l'âge de 70 ans des suites d'une maladie, a appris l'AFP auprès de sa famille et du gouvernement malien.

Manu Chao a rendu hommage au chanteur malien Amadou, dont il avait produit l'album Dimanche à Bamako en 2004, en assurant qu'«on sera toujours ensemble». «Amadou! On sera toujours ensemble... Avec toi, partout ou tu iras. Mariam, Sam, toute la famille, votre peine est ma peine. Je vous aime», a-t-il écrit sur Instagram, avec une photo de lui-même aux côtés du duo.

Le duo a connu un succès planétaire en 2004 avec Un Dimanche à Bamako, chanson-titre d'un disque produit par Manu Chao, alors qu'ils tournaient ensemble depuis les années 1980. Depuis, leurs chansons envahissaient régulièrement les dance floors du monde entier.

Début septembre 2024, le couple avait introduit en chanson l'extinction définitive de la flamme paralympique à l'occasion des Jeux olympiques de Paris, en interprétant

«Je suis venu te dire que je m'en vais», composition du Français Serge Gainsbourg inspirée par le poète Paul Verlaine. Amadou «était souffrant depuis un certain temps», a déclaré à l'AFP son beau-fils, Youssouf Fadiga. Le ministre malien de la Culture, Mamou Daffé, a confirmé son décès à l'AFP, exprimant sa «consternation».

«Il ressentait une fatigue importante (et) a été transporté à la clinique. Il est décédé dans l'après-midi de façon subite à Bamako», a déclaré à l'AFP leur manager basé en France, Yannick Tardy, après avoir eu Mariam au téléphone. Amadou laisse derrière lui trois enfants. Amadou Bagayoko et Mariam Doumbia se sont rencontrés en 1976 à l'Institut des jeunes aveugles de Bamako. Ils ont à l'époque 21 et 18 ans, lui est musicien, elle chanteuse, tous deux ont les mêmes goûts musicaux.

«C'est le jour des mariages»

Leur recette ? Des messages simples, sur la vie quotidienne, la société, distillés sur des mélodies entêtantes issues de la tradition bambara, avec un habillage rock, funk, électro. Une musique qu'Amadou appelait afro-blues-rock. Le duo malien se fait connaître en France en 1998 avec «Je Pense À Toi», avant d'éclore à l'international en 2004 avec l'album «Dimanche à Bamako» (et sa ritournelle «Les dimanches à Bamako, c'est le jour de mariage» - du vécu pour le couple en 1980).

Suivront une collaboration avec Damon Albarn, leader de Blur et Gorillaz, sur le titre «Sabali» en 2008, des premières parties pour Coldplay en 2009 et U2 en 2011, des soirées caritatives avec Stevie Wonder en Côte d'Ivoire ou David Gilmour (Pink Floyd) à Londres. Le duo a aussi joué en l'honneur de Barack Obama lors de la remise de son prix Nobel de la paix à Oslo en 2009.

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **31st day of March 2025**, has been filed in the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell St, Port Louis, the Memorandum of Charges, containing the conditions, clauses, pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION**, prosecuted at the request of 1.- Guemouantee MUNBODH 2.- Titrarecah MUNBODH 3.- Pushmawtee MUNBODH 4.- Yatumdev MUNBODH 5.- Ved Prakash MUNBODH 6.- Reena MUNBODH 7.- Hardwar MUNBODH 8.- Janmejaye MUNBODH 9.- Jai Arvin MUNBODH 10.- Krishan MUNBODH, (the last four represented by their agent and proxy Mr Naresh MAPARA of the following immoveable property viz:- **DESCRIPTION OF PROPERTY**:- A portion of land of **19 1/4 perches** situated at Camp Caval, Curepipe in the District of Plaines Wilhems and bounded as follows:- Du premier cote par la Rue Pope Hennessy, aujourd'hui Rue Daruty de Grand Pre sur 50 pieds et 6 pouces; Du second cote par le surplus du terrain du vendeur, sur 146 pieds; Du troisième cote par le terrain de Joseph Chellen Veerapin sur 53 pieds 6 pouces et Du quatrième cote par l'axe d'un chemin commun de 6 pieds de large, sur 146 pieds. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. There exists on the aforesaid portion of land a one storey house comprising:- GROUND FLOOR:- 5 bedrooms, 2 bathrooms and toilets, 1 living room, 1 dining room, 1 kitchen and 1 utility room. Outside staircase leading to first floor. FIRST FLOOR:- 2 bedrooms, 1 living/dining room, 1 kitchen, 1 toilet and 1 bathroom. The whole more fully described in the Memorandum of Charges filed in the matter. The parties are the co-owners of the property in their capacity as heirs of late Chundrikahpersad MUNBODH and his late wife Poolmateea BASDEOSING who were owners thereof for having purchased same from Mr Lutchmaya Andinarayen as per deed transcribed in TV 898 No. 151. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 03rd day of April 2025.

Me. P. NATHOO
of No. 10, Georges Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

Normandie

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Family Division)

In the matter of: FD 1968/24

Marie Priscilla ROSE-ARITHOPPAH (born ROSE)
PETITIONER (W)
v/s
Mishane ARITHOPPAH
RESPONDENT (H)

NOTICE TO ATTEND COURT

In compliance with an order made on the 19 March 2025 by His Lordship, the Honourable R. Seebaluck, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service of the divorce proceedings pending before the Supreme Court of Mauritius by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same that the abovenamed Petitioner has caused a divorce petition to be entered against you before the Supreme Court of Mauritius (Family Division) and that the said petition is coming for PRESENTATION

ANNEW on TUESDAY the 13 MAY 2025 at 9.30 a.m., before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear before the above Court on the aforesaid date and time to show cause if any why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 03rd day of April 2025.

Me. Tusha Luxmi JHUGEROO
of Level 4, Block B, Astor Court Building, Port Louis.
Attorney for the Petitioner

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 12th day of June 2025 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **Development Bank of Mauritius Ltd** against 1.- Mr. Chandradutt SEENAUTH and 2.- Mrs. Brinda SEENAUTH of the following property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY** - Une portion de terrain de la contenance de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX METRES CARRÉS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIEMES** (2,252.97 m²), située au quartier de Moka, lieu dit Bois Cheri et bornee d'apres un proces verbal de rapport dresse par Mons. Zahur Ahmad Khuram Beegun, arpenteur jure le 24/05/2000, enregistre au Reg. LS 39/5634, comme suit: Du premier cote, par Chandun Seenauth, ainsi que la largeur d'un chemin de sortie de deux metres quarante trois centimètres (2.43m) de large sur dix huit metres et quatre vingt dix neuf centimètres (18.99m). Du deuxième cote par le terrain de Kistnah Solomon, sur cent trente neuf metres et cinquante centimètres (139.50m). Du troisième cote par un chemin commun de trois metres cinq centimètres (3.05m), et une reserve d'un metre et cinquante centimètres (1.50m) sur seize metres quatre vingt huit centimètres (16.88m). Du quatrième et dernier cote, partie par le terrain de M Parsooram Seenauth et Jayendrasing Seenauth et Nundall Seenauth, sur cent trente deux metres et cinquante centimètres (132.50m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. The portion of land of the extent of **2,252.97 m²** bears PIN No. **1808030131**. **STATEMENT OF OWNERSHIP** - Mr. & Mrs. Chandradutt SEENAUTH are owners of the above property as more fully described in the Cahier des Charges filed at the Master's office.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 03/04/2025.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **31st day of March 2025**, has been filed in the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell St, Port Louis, the Memorandum of Charges, containing the conditions, clauses, pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION**, prosecuted at the request of Ramcreet LUCHMUN, against Mala Devi KURROOMAN, of Dispensary Road, Triolet of the following immoveable property viz:- **DESCRIPTION OF PROPERTY**:- A portion of land of the extent of 307 square metres leased from the State of Mauritius and situated at Dispensary Road, Triolet. The said portion of land is bounded as follows:- Towards the North East by an access road, 3.05m wide, on 19.81m; Towards the South East by Lot No.5 on 16.61m; Towards the South West by Lot No.10 on 19.51m; Towards the North West by a common road on 15.09m; Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. The whole more fully described in deed Registered and transcribed in TB 171 No. 139. There exists on the aforesaid portion of land a house of 1500 square feet provided with water and electricity supply with all that may depend or form part thereof generally whatsoever without any exception or reservations. The house is made of concrete block walls under reinforced concrete slab with concrete floor. It comprises 3 bedrooms, 1 pantry, 1 living/dining room, 1 toilet/bathroom, 1 kitchen and 1 open terrace, one garage under corrugated iron sheets that can shelter 4 cars, an outside staircase. The land is bounded on all sides by block wall of about 7 feet high. The parties are lessees of the plot of land of 307 square metres in virtue of lease agreement registered and transcribed in Vol: TB 171 No. 139. The whole more fully described in the Memorandum of Charges filed in the matter. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 03rd day of April 2025.

Me. P. NATHOO
of No. 10, Georges Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on Thursday the 12th day of June 2025 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, situated at the 2nd Floor of the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the final adjudication, prosecuted at the request of:- (i) Mrs. Oormila RAWJEE, born MALAREE, (ii) Mrs. Meenahsree RAWJEE, and (iii) Mrs. Nashini RAWJEE against (i) Mr. Brayen Samuel BAVAJEE, (ii) Mr. Gaël David BAVAJEE, (iii) Ms. Stacy Tatianna BAVAJEE and (iv) Gary Ezékiel Rawjee BAVAJEE, of: DESCRIPTION OF PROPERTY: *Une portion de terrain de la contenance de CENT QUATRE VINGT DIX ET SOIXANTE CINQ CENTIEMES METRES CARRES (190.65 m²)*, étant le Lot No. G-03, situate at Residence Bosquet, Oree Lane, New Grove, in the district of Grand Port, bornee comme suit:- Towards the North East, by service lane one metre and fifty centimetres (1.50m) wide, on twelve metres and thirty centimetres (12.30m). Towards the South East, by surplus of State Land (Lot No G04), on fifteen metres and fifty centimetres (15.50 m). Towards the South West, by reserves one metre and fifty centimetres (1.50m) wide, along a road five metres (5.00m) wide, on twelve metres and thirty centimetres (12.30m). Towards the North West, by surplus of State land (Lot No. G02), on fifteen metres and fifty centimetres (15.50m). Ensemble une maison en blocs de ciment sous dalles d'environ TRENTE SIX METRES CARRES comprenant une chambre, incluant un coin cuisine et une salle de bains/W.C se trouvant sur la portion de terrain ci-dessus decrite. TITLE OF OWNERSHIP :- Mrs. Oormila RAWJEE, born MALAREE and late Mr. Mahadeo RAWJEE were the owners of the above described property as evidenced by deed registered and transcribed in TV 6664/16.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 03/04/2025.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **02nd day of April 2025**, has been filed in the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell St, Port Louis, the Memorandum of Charges, containing the conditions, clauses, pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION**, prosecuted at the request of 1.- Hurrydeo UMMOLE, 2.- Harrypasad UMMOLE 3.- Devika UMMOLE against 1.- Jaymattee UMMOLE, whose rights have been vested with the Curator of Vacant Estates, of Port Louis and 2.- Preety UMMOLE, as represented by her agent and proxy Mr Mohamed Reshad GHANTY, of Pope Hennessy Street, Curepipe of the following immoveable property viz:- DESCRIPTION OF PROPERTY:- A portion of land of the extent of 250.8 m² being **Lot No. 6/3 of Former War Department Land** situate at Fort Albert in the District of Pamplemousses. The said portion of land is bounded as follows:- Towards the North by private property on 10.97m; Towards the East by surplus of State land (Lot 6/2) on 22.86m; Towards the South by a path 2.44m wide on 10.97m; Towards the West by surplus of State land (Lot 6/4) on 22.86m. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. The whole morefully described in deed Registered and transcribed in TB 455 No. 54. There exists on the abovedescribed portion of land a one storey house of 2000 square feet provided with water and electricity supply with all that may depend or form part thereof generally whatsoever without any exception or reservations. **Ground Floor**:- The house is made of concrete block walls under reinforced concrete slab with concrete floor. It comprises 4 bedrooms, 1 corridor, 2 living/dining rooms, 2 toilets/bathrooms, 2 kitchens, 1 open terrace, 1 open kitchen under corrugated iron sheets and one staircase, **First Floor**:- 2 bedrooms, 1 living/din ing room, 1 kitchen, 1 toilet/bathroom and 1 open terrace. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 03rd day of April 2025.

Me. P. NATHOO

of No. 10, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Land Division)

In the matter of:

1.- Jayrane OOGADOO PUNCHAYE (born BARAH)
2.- Dhanwantee BUNDHUN (born BARAH) also called Dhanwantee OOGADOO BARAH

PLAINTIFFS

v/s

1.- Vinesh BARAH also called Vinesh OOGADOO BARAH
2.- Vishal BARAH also called Vishal OOGADOO BARAH,
3.- Binasha BARAH (born ROOPCHAND)

DEFENDANTS

In the presence of:

1.- Jayshree RUGJEE (born OOGADOO BARAH)
2.- Santaram OOGADOO BARAH, a Watchman
3.- Tanujah APPADOO (born OOGADOO BARAH),
4.- Rakhee OOGADOO BARAH
5.- The Conservator of Mortgages

CO-DEFENDANTS

In virtue and in compliance with an order made by His Lordship, N. F. OH SAN BELLEPEAU, dated 5th March 2025, it has been ordered to effect Substituted Service of the initial process and any related pleadings and documents until the case is disposed of in connection with the above matter upon the abovenamed Defendant No. 3 by publication in two daily newspapers one of which shall be "L'Express", whereby the abovenamed Plaintiffs are praying the above Court for a Judgment:-

(a) holding, declaring and decreeing that the purported sales of the immovable properties duly described and transcribed in TV 4262/23 and TV 8081/17 for the sums of Rs. 150,000 and Rs. 200,000 respectively are fictitious and stimulated and were in truth and in fact disguised donations made by the **late Jagdeo OOGADOO BARAH** also known as aforesaid and the **late Soomawtee KOOKOOR**, in favour of the Defendants, which should be declared null and void;

(b) declaring and decreeing that the purported deeds of sale duly registered and transcribed in volumes TV 4262/23 and TV 8081/17 are to all intents and purposes, null and void and of no effect for the reasons set out in the said Plaintiff with Summons;

IN THE ALTERNATIVE

(a) holding, declaring and decreeing that the purported sales of the portions of land duly described and transcribed in TV 4262/23 and TV 8081/17 for the sums of Rs. 150,000 and Rs. 200,000 respectively are fictitious and stimulated and were in truth and in fact disguised donations made by the **late Jagdeo OOGADOO BARAH** also known as aforesaid and the **late Soomawtee KOOKOOR**, in favour of the Defendants, which should be declared null and void up to the extent they exceed the "quotite disponible" and that the excess be brought back into hotchpot to be divided among all the heirs of the late Jagdeo OOGADOO BARAH also known as aforesaid and the late Soomawtee KOOKOOR.

(b) Ordering the Defendants to bring back the portions of land duly described and transcribed in TV 4262/23 and TV 8081/17 to the "masse" of the succession of the de-cujus and which "masse", after deduction therefrom which the late Jagdeo OOGADOO BARAH also known as aforesaid and the late Soomawtee KOOKOOR were entitled to dispose of, be calculated and the proportional share accruing thereof be awarded, paid or allotted to the Plaintiffs;

(c) Granting a perpetual injunction restraining and prohibiting the Defendants from building, creating any mortgage or charge, selling or disposing in any manner whatsoever their respective immovable property registered and transcribed in TV 4262/23 and TV 8081/17;

(d) Ordering the Co-Defendant No.5 to make the necessary marginal entries of the judgment of the Court in the margin of the deeds registered and transcribed in volumes TV 4262/23 and TV 8081/17 respectively.

(e) condemning and ordering the Defendants to pay, jointly and in solido, the said sum of Rs 5,000,000, as damages, to the Plaintiffs; and

(f) any other order/s that the Honourable Court may deem fit and proper in the circumstances.

NOW TAKE NOTICE in order that you may not plead or pretend ignorance of same that the above matter which came for Mention on 05/03/2025 has now been postponed for MENTION on 28/05/2025 at 9.30 am.

NOW TAKE FURTHER NOTICE YOU, the abovenamed Defendant No.3, that you may collect a copy of the Plaintiff with Summons at the office of the undersigned Attorney-at-Law or at the registry of the above Court and that are hereby most formally requested, called upon and summoned to cause an appearance to be entered for you before the Supreme Court of Mauritius, New Court House, 2nd Floor, situate at Edith Cavell Street and Desroches Street, Port-Louis, on **WEDNESDAY, the 28th day of May 2025 at 9:30 of the clock** in the morning to show cause, if any, why judgment should not be taken against you in terms of the Plaintiff With Summons

WARNING YOU THAT the said matter will be proceeded with on the day and at the hour aforesaid whether you be present or not.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 07th day of March 2025

Me. H. B. Ally ROJUBALLY

Of 501, Sterling Tower, 14 Poudriere Street, Port Louis

Attorney for the Plaintiffs

To/

Binasha BARAH (born ROOPCHAND)

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 10th day of July 2025 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD** against 1.- JE T'AIME MARKETING COMPANY LTD, 2.- Mr. Michel Joe BAZERQUE, and 3.- Mrs. Gwenaëlle Marjorette BAZERQUE, the lawful wife of Mr. Adil JHUGURSING, of the following property:- DESCRIPTION OF PROPERTY - Une portion de terrain de terrain sise au quartier de Flacq, lieu dit Quatre Cocos (Palmar) de la contenance de **QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE ET HUIT/DIXIEMES METRES CARRES (474.8m²)**, étant le Lot No. 3 désigné audit procès verbal de rapport, avec plan figuratif y joint, dressé par Mr. Robert Foiret, arpenteur juré, le vingt et un mars mil neuf cent quatre vingt huit, enregistré au Reg. LS 25/1675, et abornée d'après ce procès verbal, comme suit: Du premier côté, par Avenue Labelle, une réserve de soixante et un centimètres (0m61cms) de large entre, sur treize mètres quarante et un centimètres (13m41cms). Du second côté, par le Lot No. 2 (désigné aud. Procès verbal de rapport) sur trente cinq mètres vingt centimètres. (35m20cms). Du troisième côté, par P. Garoo & Rajkumar Seechurn sur treize mètres quarante et un centimètres (13m41cms). Et du quatrième et dernier côté, par le lot No. 4 (désigné aud. Procès verbal de rapport) sur trente cinq mètres vingt centimètres (35m20cms). Together with all buildings existing on the said portion of land or any building which may be erected thereafter and all appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve. There exists thereon a two storey concrete house under slabs, provided with water and electricity supplies. **OWNERSHIP** - Mr. Michel Joe BAZERQUE and Mrs. Gwenaëlle Marjorette BAZERQUE, the lawful wife of Adil JHUGURSING are owners of the above described property as morefully described in deed registered and transcribed in **TV 1976/51 and TV 202305/002807** and bearing **PIN No. 1416110310**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 03/04/2025.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 15th day of May 2025 @ 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master and Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, **the Sale by Licitation prosecuted at the request of Ranjeetsing HURRYPAUL against 1.- Mr Sonduff HURRYPAUL and 2.- Mr Gawtam HURRYPAUL** of the following immoveable property viz:- A portion of land of the extent of **306 square metres**, situate in the district of Flacq, place called Latapie, Brisee Verdier and bounded according to title deed as follows:- On the first side, partly by an exit road three metres five centimetres wide and partly by Lot No. 4 to be attributed to Abhimanyu Hurrypaul, on a total length of sixteen metres fifty centimetres (16.50m). On the second side, by Muslim Elahee and others, on seventeen metres five centimetres (17.05m). On the third side, by Lot No. 6 to be attributed to heirs of late Hurrischundr Hurrypaul, on sixteen metres fifty centimetres (16.50m). On the fourth and last side, by Mitrdev Dhorah and others, on twenty five metres fifty centimetres (25.50m)., The whole morefully described in deed transcribed in TV 4929/62. BUILDINGS. There exist on the said portion of land THREE storey concrete buildings:- (i). The First storey concrete building is composed of:- On the ground floor:- four rooms, kitchen, bathroom and water closet. On the First Floor:- four rooms, kitchen, bathroom and water closet and belongs to the PETITIONER. (ii). The second storey concrete building is composed of:- On the ground floor:- three rooms, kitchen, bathroom and water closet. On the First Floor:- three rooms, kitchen, bathroom and water closet and belongs to Respondent No. 1 (iii). The third storey concrete building is composed of:- On the ground floor:- three rooms, kitchen, bathroom and water closet. On the First Floor:- three rooms, kitchen, bathroom and water closet and belongs to Respondent No. 2. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 03/04/2025.

Me. M. I. DAUHOO

Of Cathedral Square, Lislet Geoffroy St, Port Louis.

Attorney in Charge of the sale.

Premier League

Crystal Palace 2 Brighton 1

Trois cartons rouges et une victoire méritée pour les Eagles

Crystal Palace a réalisé un doublé en championnat face à son rival Brighton pour la première fois en première division, s'imposant 2-1 à Selhurst Park lors d'un match ponctué de trois cartons rouges.

Deux superbes buts de Jean-Philippe Mateta et Daniel Munoz, ainsi qu'un but égalisateur de Danny Welbeck – et avant les expulsions d'Eddie Nketiah, Marc Guehi et Jan Paul van Hecke – ont permis à l'équipe d'Oliver Glasner de devenir la première de l'histoire de la Premier League à remporter un match à domicile après avoir reçu deux cartons rouges.

Après avoir été largement battue lors du match aller de décembre, ce résultat constitue un nouveau revers pour l'équipe de Fabian Hurzeler, qui enchaîne désormais trois victoires sans victoire, dont deux défaites.

Le 13e but de Mateta en championnat cette saison a été marqué proprement après seulement trois minutes de jeu, lorsqu'il a récupéré la passe en profondeur d'Eberechi Eze avant de la lâcher et de trouver la lucarne.

Palace a continué à pousser, mais un début de match dynamique des deux côtés a permis à Brighton de se montrer menaçant. Les visiteurs ont contre-attaqué pour obtenir un superbe double arrêt de Dean Henderson, qui a repoussé Carlos Baleba et Welbeck.

Malheureusement pour Henderson, il n'a rien pu faire pour empêcher Welbeck de marquer sur un centre rentrant de Yankuba Minteh, qui a permis au joueur de 34 ans de marquer son huitième but de la saison et de devenir le meilleur buteur de l'histoire de Brighton en Premier League.

Le début de la seconde période n'a pas tenu les promesses de la première, les deux équipes ayant timidement entamé la rencontre après la pause. Mais, sur un contre inattendu, Eze a détourné un centre parfaitement positionné pour permettre à Munoz, arrivé en sens inverse, de tromper Bart Verbruggen.

Nketiah a remplacé Mateta à la 68e minute et s'est retrouvé sanctionné une minute plus tard pour un plongeon dans la surface.

Neuf minutes plus tard, Nketiah a écopé d'un deuxième carton jaune pour un coup



de pied haut sur Van Hecke. Marc Guehi a rapidement suivi son coéquipier dans le tunnel après avoir également reçu un deuxième carton jaune pour avoir surpris Brajan Gruda avec ses crampons.

À 12 minutes du terme du temps additionnel, le chaos s'est poursuivi, Van Hecke étant le troisième joueur expulsé après une

faute sur Daichi Kamada. Malgré ce désavantage, Palace a réussi à tenir le coup.

Alors qu'il visait la septième place, Brighton conserve sa huitième place, offrant à Fulham une opportunité de les dépasser dimanche lors de la réception de Liverpool par les Cottagers, en direct sur Sky Sports. Palace revient à quatre points de Brighton.



Les Wolves ont quitté Ipswich avec 12 points d'avance sur le maintien à seulement sept journées de la fin, après être revenus au score pour s'imposer 2-1 à Portman Road.

Le remplaçant Pablo Sarabia a renversé la situation pour les Wolves, désormais quasiment assurés du maintien, en inscrivant son premier but depuis près de cinq mois avant d'offrir la passe décisive à Jorgen Strand Larsen pour le but victorieux en fin de match, creusant ainsi l'écart avec les trois derniers du classement.

Ipswich menait grâce à Liam Delap après 16 minutes, mais il est désormais confronté à une tâche presque impossible pour rester en tête, avec sept matchs à jouer et des matchs contre Chelsea, Arsenal et Newcastle ensuite.

La victoire des Wolves – leur troisième consécutive – signifie également que la relégation de Southampton en Championship sera confirmée en cas de défaite à Tottenham Hotspur dimanche.

Sarabia n'était sur le terrain que sept minutes avant d'égaliser de l'intérieur de la surface, puis a servi Strand Larsen pour son quatrième but en trois matchs d'une passe à ras de terre.

Le 12e but de la saison en championnat de Delap a offert à son équipe un début de match parfait dès la 16e minute. Il a devancé José Sa pour reprendre une passe de Dara O'Shea. Mais leur sort semble scellé après une sixième défaite consécutive à domicile en championnat.

C'est la première fois que les Wolves remportent trois matchs d'affilée depuis

Ipswich 1 Wolves 2
Les Loups se mettent à l'abri

Je pense que la relégation est plus que probable

Ce n'est pas que je ne pense pas que nous puissions terminer la saison en beauté et remporter plusieurs matchs, mais les Wolves sont une équipe très forte, comme ils l'ont montré aujourd'hui, et les chances qu'ils perdent tous leurs matchs sont très, très faibles.

Il est probable que nous ne réalisons pas notre rêve ultime à la fin de la saison. Nous aurons amplement le temps d'en parler, de l'analyser et de réfléchir aux aspects positifs et négatifs, mais pour l'instant, je ne vois pas grand-chose de nouveau lors des sept prochains matchs.

Nous savions, avant ce bloc de neuf matchs, que les probabilités étaient très faibles, mais nous nous sommes engagés collectivement à afficher les bonnes valeurs, à faire preuve d'un engagement total et à essayer de réaliser neuf bonnes performances, voire autant que possible. Ce sera toujours l'objectif lors de notre prochain entraînement.

« Nous avons Chelsea à Stamford Bridge ensuite, nous avons Arsenal ici après cela, nous avons Newcastle à St James' Park, nous avons Everton dans l'un des derniers matchs à Goodison Park - nous avons des matchs fantastiques à venir pour un club qui n'a pas été en Premier League depuis 22 ans.

West Ham 2 Bournemouth 2

Un nul qui n'arrange personne

Un doublé à bout portant d'Evanilson a permis à Bournemouth de faire match nul 2-2 à West Ham United, permettant aux Cherries de poursuivre leur quête d'une place européenne la saison prochaine.

Il s'agissait d'une rencontre entre deux équipes en mauvaise posture, toutes deux en quête désespérée d'une victoire. Bien que Bournemouth n'ait plus gagné en

six matchs de championnat – sa plus longue série depuis plus d'un an –, l'équipe d'Andoni Iraola a terminé la journée à seulement cinq points de Newcastle United, sixième, après avoir toutefois disputé un match de plus que celles qui sont également en quête d'une place européenne.

Après une ouverture du score difficile sous le soleil, les Cherries ont ouvert le score sept minutes avant la mi-temps grâce

à l'aide du gardien de West Ham, Alphonse Areola, qui a dévié le tir bas d'Antoine Semenyo directement vers Evanilson, qui n'a pas pu rater à cinq mètres.

Le but a été vérifié par l'arbitre assistant vidéo Jarred Gillett, le Brésilien étant juste hors-jeu alors que les visiteurs prenaient l'avantage à la pause, mais le patron des Hammers, Graham Potter, a ensuite sonné les changements et ils ont fonctionné alors que son équipe est revenue pour mener grâce à deux buts brillants de la tête.

Le remplaçant Niclas Fullkrug a marqué le premier but juste après l'heure de jeu,

s'élevant le plus haut possible pour propulser le corner de James Ward-Prowse depuis la droite, avant qu'un jeu de jambes soigné du revenant Mohammed Kudus ne prépare Jarrod Bowen pour une tête tout aussi impressionnante dans le coin le plus éloigné.

Les Hammers pensaient avoir fait assez pour ce qui aurait été les trois points bien nécessaires, seulement pour qu'Evanilson - démarqué au deuxième poteau - se retrouve sur la tête de Dean Huijsen et permette à Bournemouth de partager le butin après un autre contrôle VAR pour hors-jeu contre l'attaquant.

Premier League

Everton 1 Arsenal 1

Les Gunners victimes de la Var

Le penalty controversé d'Illman Ndiaye a annulé l'ouverture du score de Leandro Trossard, permettant à Everton de tenir tête à Arsenal (1-1). Liverpool n'a donc besoin que de 11 points en huit matchs pour décrocher le titre.

Ndiaye a transformé ce penalty avec sang-froid en début de seconde période à Goodison Park, après que l'arbitre Darren England eut jugé Myles Lewis-Skelly coupable d'une faute sur Jack Harrison.

La décision a été décrite comme « terriblement douce » par Michael Dawson et Mike Dean dans Soccer Saturday, le contact ayant commencé à l'extérieur de la surface, mais la décision de l'arbitre a été confirmée par la VAR.

Trossard avait auparavant donné l'avantage à Arsenal avec une frappe clinique depuis le bord de la surface après une confusion entre Idrissa Gueye et Jarrad Branthwaite qui avait permis à Raheem Sterling de lancer une contre-attaque.

Mikel Arteta a effectué cinq changements dans son équipe en vue de la confrontation de mardi en Ligue des champions contre le Real Madrid, puisque Thomas Partey, Martin Odegaard et Gabriel Martinelli ont été nommés sur le banc et Bukayo Saka a de nouveau joué comme remplaçant après son but vainqueur en

milieu de semaine contre Fulham.

Après avoir perdu Gabriel Magalhaes suite à une blessure aux ischio-jambiers qui a mis fin à sa saison lors de ce match, les visiteurs ont été soulagés d'accueillir Ben White de retour d'une blessure, tandis que Jurrien Timber est également entré en jeu en tant que remplaçant après s'être remis d'un coup.

Arsenal a traversé le match sans aucun autre problème de blessure mais n'a pas réussi à trouver le but gagnant dans une rencontre décousue, le remplaçant Odegaard tirant à côté et Jordan Pickford faisant des arrêts intelligents face à Declan Rice et Martinelli.

Arteta : « Il n'y a aucune chance que ce soit un penalty »

Je pense que nous méritions mieux, mais [un point], c'est ce que nous avons obtenu à la fin, dans un contexte très difficile. Ils font très bien ce qu'ils font : ils envoient constamment des ballons vers la dernière ligne, gèrent le jeu direct.

Je ne pense pas que nous ayons concédé quoi que ce soit dans le match, ce qui est très positif. Nous menions 1-0 et nous avons eu de belles occasions en nous faufilant dans les espaces, mais nous n'avons pas concrétisé nos actions.

En deuxième mi-temps, on s'est dit : « On commence bien et on domine le



match. » On a fait l'inverse. On a donné le ballon directement au gardien. Encore une fois, le jeu est direct et l'arbitre décide de siffler un penalty qui change le cours du match.

« Je suis ici pour donner mon avis et après l'avoir vu 15 fois, il est impossible que ce soit un penalty, car si c'est le cas, [Jake] O'Brien doit être éliminé et Everton doit jouer à dix, c'est clair. »

« Après ça, on a encore dominé le match, mais on n'a pas réussi à prendre l'élan. On a eu deux grosses occasions de gagner et on ne les a pas concrétisées, donc on doit accepter le point. »

L'incident du penalty est survenu moins d'une minute après le début de la deuxième

période, lorsque Lewis-Skelly a emmêlé Harrison sur une longue passe d'Everton. Le contact a débuté hors de la surface, mais s'est poursuivi, Harrison s'écrasant à l'intérieur.

« L'arbitre a sifflé un penalty suite à la faute de Lewis-Skelly sur Harrison, qui a été vérifiée et confirmée par la VAR ; le contact a été jugé suffisant pour un penalty et à l'intérieur de la surface », a indiqué la Premier League dans un communiqué.

Il s'agissait du dernier incident arbitral en date impliquant Lewis-Skelly, dont le carton rouge a été annulé contre les Wolves plus tôt cette saison et qui a également été expulsé contre West Ham.

Aston Villa 2 Nottingham Forest 1

Les Villains gagnent dans la douleur



À quatre jours de son quart de finale aller de Ligue des champions au Parc des Princes, Aston Villa a poursuivi sa bonne série d'invincibilité ce samedi en Premier League contre un concurrent à l'Europe Nottingham Forest, le tout avec un onze remanié.

Pendant que Paris célèbre son titre, Aston Villa poursuit sa série. Les hommes d'Unai Emery se sont imposés ce samedi contre Nottingham Forest (2-1) lors d'un choc de Premier League entre deux prétendants à l'Europe.

Face aux épataints troisièmes du championnat, invaincus contre Liverpool cette saison (un succès et un nul) et tombeurs de Manchester City, Aston Villa a remporté son septième match de suite toutes compétitions confondues, la plus longue série de victoires de l'ère Unai Emery, tout en ayant marqué au moins deux buts lors de six de ses sept dernières rencontres.

Emery, la tête déjà au Parc?

Dans ce choc de haut de tableau, Unai Emery avait fait tourner par rapport au succès en milieu de semaine contre Brighton (3-0), laissant plusieurs cadres comme John McGinn, Lucas Digne ou Jacob Ramsey sur le banc, tout comme la recrue hivernale Marcus Rashford. Seuls trois titulaires avaient été reconduits : le capitaine et champion du monde Emiliano Martínez, le milieu belge Youri Tielemans et le jeune ailier anglais Morgan Rogers.

Le coach espagnol avait-il en tête le rendez-vous européen du milieu de semaine prochaine ? Certains choix pourraient en attester, à commencer par les titularisations du latéral espagnol Andrés Garcia et de l'ailier néerlandais Donyell Malen, tous deux arrivés cet hiver à Birmingham et... non-éligibles en Ligue des champions.

Mais, cette saison, l'ancien entraîneur

du PSG n'a pas de onze type inamovible et préfère s'appuyer sur les qualités de l'ensemble de son groupe. En six rencontres depuis le début du mois de mars (deux en Ligue des Champions, trois en Premier League et un en FA Cup), 22 joueurs différents ont été titularisés.

Des changements qui n'ont absolument pas perturbé les Villans ce samedi contre Forest. Grâce à une entame de match éclair, marquée par plusieurs occasions de Ian Maatsen, Marco Asensio ou encore Youri Tielemans, ils ont ouvert de score après un peu plus de 12 minutes de jeu par l'international anglais Morgan Rogers.

À peine deux minutes plus tard, c'est l'ancien du Borussia Dortmund Donyell Malen qui a doublé la mise à l'issue d'une

action d'école, bien servi par un Ian Maatsen intenable sur son côté gauche.

Passage à vide en seconde période

À la pause, et près une première période dominée de bout en bout, Unai Emery a décidé de faire entrer un titulaire habituel : Ezri Konsa à la place d'Andrés Garcia. De quoi déstabiliser une équipe totalement apathique dans le premier quart d'heure de la seconde mi-temps. Juste avant l'heure de jeu, c'est d'ailleurs ce même Konsa qui a contré une frappe de Jota Silva, avant de terminer sa course au fond des filets.

Il n'en fallait pas moins pour relancer une rencontre qui échappait aux hommes de Nuno Espírito Santo. Mais le feu sera rapidement éteint et les débats rééquilibrés grâce aux entrées dans la foulée du but de

Marcus Rashford, Jacob Ramsey et de l'ancien Marseillais Boubacar Kamara, puis de John McGinn à la place d'un Marco Asensio toujours autant à son aise dans ce collectif.

Les Villans auront même l'occasion de se mettre à l'abri en fin de match, profitant de contre-attaques, mais Jacob Ramsey d'abord, puis Marcus Rashford ensuite, rateront leur face à face avec Matz Sels.

Cette victoire permet à Aston Villa de revenir à hauteur de Manchester City, actuel cinquième du classement, à un point de Chelsea quatrième et six de Nottingham Forest. Une équipe en plein succès donc qui affrontera mercredi un Paris Saint-Germain champion de France pour la 13e fois quelques heures plus tôt après son court succès contre Angers (1-0).